

Historique de la reprise du dépistage dans la région de la Capitale-Nationale

Le 17 mars 2020, le Centre de coordination des services régionaux (CCSR) a cessé l'envoi des lettres d'invitation du Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) aux femmes de 50 à 69 ans. De la même façon, les examens de suivi 6, 12 ou 24 mois sont suspendus pour la même période.

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) encourageait les centres de dépistage désignés (CDD) à effectuer les mammographies diagnostiques et les échographies d'investigation qui étaient les seuls examens possibles, afin d'éviter de référer les femmes vers les hôpitaux.

En mars 2020, le Centre de référence pour investigation désigné (CRID), situé à l'Hôpital du Saint-Sacrement du CHU de Québec-Université Laval suspend la majorité de ses activités radiologiques et cliniques. Conformément aux recommandations du Programme québécois de cancérologie (PQC), seules les biopsies pour des lésions BIRADS 4c et 5 sont maintenues en radiologie au CRID. Les seules consultations médicales au CRID sont pour les cancers confirmés. Les CDD ont accepté de faire les examens additionnels demandés après une mammographie de dépistage comme les clichés additionnels et les échographies, sans ordonnance médicale. **Cependant, le médecin (MD) ou l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) demeure le seul responsable d'informer la femme du résultat et d'assurer le suivi recommandé.**

En date du 6 mai 2020, les mammographies pour les suivis annuels de cancer du sein et les examens pour les suivis à 6 et 12 mois avaient été autorisés en zone froide.

Le dépistage du cancer du sein a repris de façon graduelle à compter du 4 juin 2020. Les dames ayant en main une lettre d'invitation du PQDCS ou une ordonnance de leur médecin/IPS pour une mammographie de dépistage ont pu prendre un rendez-vous et ont été avisées de porter le masque lors de leur rendez-vous.

La reprise de l'envoi des lettres d'invitation du PQDCS a été autorisée par le MSSS pour la région de la Capitale-Nationale en juin 2020. Il s'agissait d'une reprise progressive comportant plusieurs étapes. Ainsi à compter du 22 juin 2020, l'envoi des lettres aux femmes de 60 à 69 ans a repris et a été étalé sur quelques semaines. À compter du 13 juillet 2020, s'est ajouté l'envoi progressif sur quelques semaines des lettres aux femmes de 51 à 59 ans.

Le 29 juin 2020, considérant la pandémie toujours en cours et dans l'objectif de faciliter la trajectoire de l'usagère il a été convenu avec le comité de surveillance de maintenir, par les CDD, le rappel automatique des dames pour les examens d'investigation tel que le cliché complémentaire et l'échographie. De plus, les CDD vont maintenir l'envoi des demandes de biopsies pour les BIRADS 4C et 5 directement en radiologie de l'Hôpital du

Saint-Sacrement. **Le MD/IPS traitant demeure le seul responsable d'aviser la femme du résultat de l'investigation et de procéder au suivi requis.** En ce qui concerne les demandes de biopsie pour les BIRADS 3, 4A et 4B, le MD/IPS doit acheminer la demande d'examen à l'Hôpital du Saint-Sacrement au numéro de télécopieur : 418 682-7772 (à noter que les biopsies sous échographie peuvent être effectuées dans Charlevoix pour les femmes de ce territoire).

Depuis le 23 juillet 2020, les directions régionales de santé publique de la région de la Capitale-Nationale et de la région de Chaudière-Appalaches ont autorisé d'un commun accord les femmes de Chaudière-Appalaches à passer leur mammographie de dépistage de même que leurs examens d'investigation du PQDCS dans la région de la Capitale-Nationale si elles le souhaitent et vice et versa. Évidemment si le contexte épidémiologique de la Covid-19 venait à changer (exemple d'une deuxième vague), la situation devra être réévaluée et une décision commune sera à nouveau à prendre.

En date du 10 décembre 2020, l'envoi des lettres se poursuit selon le plan accepté par le MSSS et la situation est réévaluée chaque mois. Le plan de reprise n'est pas encore totalement complété en raison des difficultés d'atteindre la norme exigée par le MSSS d'avoir 80% des centres respectant les délais pour passer à une étape suivante. Ainsi, les femmes ayant atteint 50 ans après octobre 2019 n'ont pu être invitées. Elles peuvent consulter leur MD ou IPS pour obtenir une ordonnance.

10 décembre 2020